

Commune d'Étaing

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal

Date : Jeudi 5 juin 2025

Heure : 9h00

Lieu : Salle du Conseil – Mairie d'Étaing

Président de séance : M. Jean-Louis Capiez, Maire

Secrétaire de séance : M. Christian Raquet

Membres présents :

- Mme Marjorie Dordain
- Mme Éliane Pardieu
- M. Élie Merchez
- M. Didier Leclercq
- M. René Marc Pagnen
- M. Paul-André Merchez
- M. Christian Raquet

Approbation du procès-verbal précédent

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le **procès-verbal de la séance du 3 avril 2025**.

1. Distribution de cartes cadeaux aux enfants scolarisés à l'école d'Étaing

Le Conseil approuve la reconduction de la distribution de cartes cadeaux à l'occasion de la fin d'année scolaire.

Quarante (40) enfants bénéficieront d'une carte d'une valeur de **15 €**.

La distribution s'effectuera le **jeudi 19 juin 2025**, dans chaque classe, à partir de **9h**, en présence des élus.

2. Remise de dictionnaires aux élèves de CM2

Les élèves de CM2 partant au collège à la rentrée 2025/2026 se verront remettre un dictionnaire Français/Anglais.

La remise s'effectuera également le **jeudi 19 juin 2025**, à partir de **9h**, dans les classes, en présence des élus.

3. Colis des aînés de plus de 70 ans

Quarante-six (46) personnes âgées de plus de 70 ans recevront un **panier garni**, fourni par **Les Paniers de Chavi**, d'une valeur de **24,50 €**. La livraison s'effectuera en Mairie par cette dernière.

La distribution aura lieu le **samedi 14 juin 2025 à partir de 10h**, et sera assurée par les élus. Le Conseil approuve cette organisation à l'unanimité.

4. Vente partielle de la parcelle AA 163, rue de la Mairie

Le Conseil municipal a étudié la possibilité de vendre **partiellement la parcelle cadastrée AA 163**, située rue de la Mairie, soit une surface d'environ **420 m²**.

Deux **agences immobilières** ainsi qu'un **notaire** ont été consultés afin d'obtenir une **estimation** de la valeur du terrain.

Dans ce cadre, les **trois propriétaires des terrains jouxtant directement cette parcelle** ont été sollicités. Il leur a été demandé de faire part de leur intérêt pour une acquisition partielle, par retour écrit **avant le 30 mai 2025**.

Les **trois riverains concernés** ont bien répondu dans les délais et ont **formulé une offre écrite d'achat**, selon les modalités suivantes :

- Un riverain propose un **rachat global à 3 500 €**.
- Un second propose un prix de **5 € le m²**, soit **2 100 €** pour 420 m².
- Le troisième propose **20 € le m²**, soit **8 400 €, frais de bornage par parts égales entre acquéreur et vendeur**.

Il est précisé que :

- Cette portion de terrain **n'est accessible que par les propriétés voisines** ; aucune **servitude de passage** ne pourra être envisagée.
- Les **frais de bornage estimés à environ 1000€** par un **géomètre** seront partagés à **parts égales entre les acquéreurs et la commune**.
- Les **travaux de fermeture** du terrain seront à la charge de la **commune estimé à environ 2500€**.
- Les frais de notaire seront entièrement à la charge de l'acquéreur.
- Il est également rappelé que cette portion de terrain, actuellement inutilisée, constitue une **charge d'entretien** pour la commune **sans véritable utilité**.

Le Conseil municipal prend acte des offres reçues. Une étude comparative sera réalisée pour définir les suites à donner.

5. Crédation d'une aire de jeux : avancement du projet

Le projet de création d'une aire de jeux avance conformément au calendrier prévu.

Une demande de subvention a été déposée auprès du **FARDA (Fonds d'Aménagement Rural et Départemental)** du département. Cette demande a été **validée par le président du FARDA** et le dossier est actuellement en cours d'instruction. Le président du département nous a adressé un courrier validant notre demande, bien qu'il ne puisse confirmer le montant de la subvention à ce stade. Il nous autorise toutefois à engager les travaux. La commission départementale se réunira **fin 2025** pour déterminer le montant exact de la subvention.

Le montant de cette subvention pourra être **prise en charge à hauteur de 20 % du montant global du projet**.

Suite au dernier conseil municipal, la commune a retenu deux sociétés pour les fournitures de la structure de jeux :

- La société **JPP**, pour les équipements tables de pique-nique, bancs, poubelles, table de ping-pong pour un montant de **6 276,60 € TTC**.
- La société **SATD**, pour la structure de jeux d'une surface de 110m² adapté pour des enfants de 2 à 12 ans pour un montant de **33 041,69 € TTC**.

Par ailleurs, une **société de sécurité** interviendra lors de la réception de fin des travaux afin de vérifier la conformité de l'installation.

6. Subventions : examen des dossiers

La demande de subvention auprès des fonds de concours d'Osartis Marquion pour l'aire de jeux a été refusée, ces fonds étant réservés aux revalorisations du patrimoine communal existant, incluant notamment les travaux liés à la performance énergétique, mais excluant les constructions nouvelles ou l'achat de matériel pour travaux en régie.

En revanche, une subvention a été acceptée pour les travaux de rénovation concernant l'église et le hangar communal. Le montant final sera déterminé lors de la prochaine réunion du Conseil communautaire.

7. Travaux : clôture de l'église et fermeture du hangar communal

Les travaux de **clôture de l'église** ainsi que ceux de **fermeture du hangar communal** seront réalisés **en régie**, c'est-à-dire par **des Membres du conseil Municipal et l'agent technique communal** sous la supervision de l'Adjoint au travaux.

Le coût prévisionnel total des deux chantiers s'élève à **11 865,88 € HT**.

8. Organisation du temps de travail des employés pour la rentrée 2025/2026

Congés d'été 2025

Monsieur le Maire approuve les demandes de congés d'été formulées par les agents municipaux.

Les périodes de congés actuellement déposées sont les suivantes :

- **Nathalie Vanpuyenbroeck et Chrystèle Clairet** : du **28 juillet au 15 août 2025**
- **Ingrid Clairet** : du **7 juillet au 25 juillet 2025**
- **Angélique Hulot** : du **4 août au 22 août 2025**

Organisation des locations de salles

Concernant la gestion des locations de salles, les responsabilités sont précisées comme suit par Monsieur le Maire :

- **Chrystèle Clairet** sera en charge de la **salle des fêtes Jean-Paul Cadart** :
 - Ouverture le vendredi matin à **9h**
 - Récupération le mardi matin à **9h**
 - Réalisation des **états des lieux** et des **relevés des compteurs EDF et gaz**
- **Nathalie Vanpuyenbroeck** poursuivra la gestion de la **salle des fêtes de la mairie** :
 - Ouverture le vendredi à **9h**
 - Récupération le mardi à **9h**
- **Suivi administratif** :
 - Chrystèle et Nathalie transmettront les états des lieux et les relevés de compteurs à **Ingrid Clairet**, chargée de la **facturation**
 - En cas d'absence, **Ingrid Clairet remplacera les deux agentes**

Planning de la rentrée scolaire – Septembre 2025

Les horaires de travail des agents municipaux seront aménagés à la suite de la réorganisation du service de garderie se terminant à partir de septembre à 18h30, comme suit :

- **Nathalie Vanpuyenbroeck** : 35h
 - Lundi, mardi, jeudi : **8h30 – 17h**
 - Vendredi : **9h – 18h30**
- **Angélique Hulot** : 20h
 - Lundi : **9h – 12h et 16h30 – 18h30**
 - Mardi : **12h – 18h**
 - Jeudi : **15h – 18h30**
 - Vendredi : **12h – 17h30**
- **Chrystèle Clairet** : 28h
 - Lundi et jeudi : **7h – 14h**
 - Mardi : **7h – 12h et 14h30 – 18h30**
 - Vendredi : **7h – 12h**
- **Ingrid Clairet** : 30h
 - Lundi : **10h30 – 18h**
 - Mardi, jeudi, vendredi : **8h30 – 16h**
 - Son planning reste **inchangé**

9. Remise des prix aux écoles par le DDEN – 17 juin 2025

Le **Délégué Départemental de l'Éducation Nationale (DDEN)** a sollicité Monsieur le Maire pour la **mise à disposition de la salle des fêtes Jean-Paul CADART le mardi 17 juin 2025 à 17h30**, dans le cadre de la **remise des prix aux élèves et de la présentation du projet pédagogique de l'année**.

Ce projet, intitulé "**INVISIBLE**", a été mené en collaboration avec **13 écoles**, dont **3 établissements appartenant à la Communauté de Communes Osartis-Marquion** :

- **Étaing**,
- **Vitry-en-Artois**,
- **Izel-lès-Équerchin**.

Monsieur le Maire a accepté cette demande, soulignant qu'elle contribue à **la valorisation du travail pédagogique, au bon fonctionnement de l'école, et à l'implication des élèves et des équipes enseignantes**, en particulier celles de notre école communale.

10. Demande d'exploitation d'une unité de méthanisation sur le territoire de Gouy-sous-Bellonne

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un courrier émanant de la Préfecture a été reçu. Celui-ci indique que la société Bioénergie de la Motte a déposé en Préfecture un dossier

d'enregistrement en vue de l'exploitation d'une unité de méthanisation, projet situé chemin du Petit Pavé, sur le territoire de la commune de Gouy-sous-Bellonne.

Ce dossier est soumis à consultation du public. La consultation est disponible en mairie de Gouy-sous-Bellonne aux jours et horaires d'ouverture habituels.

Le Conseil municipal se déclare favorable à ce projet, considérant son intérêt en matière de transition énergétique et de valorisation des déchets organiques. Toutefois, des réserves sont émises concernant les modalités d'épandage des digestats, notamment en ce qui concerne les zones concernées, les distances avec les habitations, ainsi que les nuisances potentielles (olfactives, sanitaires ou environnementales).

Le Conseil demande à ce que ces aspects fassent l'objet d'un encadrement strict.

11. Dossier avocat – Contentieux en cours au Tribunal Administratif

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la réception d'un **courrier du Tribunal Administratif de Lille**, la commune a décidé de **soliciter l'intervention d'un avocat** afin d'assurer sa défense dans une affaire en cours.

L'objet du contentieux concerne **un agent communal**.

L'avocate saisie dans ce dossier a confirmé son accord pour une **mission juridique de représentation** de la commune dans l'attente de la délibération.

Le Conseil prend acte de la situation et valide l'engagement de cette mission juridique.

12. Projet éolien – Information

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que **le projet éolien porté par ENGIE GREEN est officiellement annulé**.

L'entreprise a indiqué l'**arrêt définitif du projet**. Afin de tenir les administrés informés, **un flyer explicatif sera distribué dans les boîtes aux lettres des habitants durant la semaine du 23 au 27 juin 2025**.

13. Nouvelle antenne – Dossier EIFFAGE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un **projet d'implantation d'une nouvelle antenne** porté par la société **EIFFAGE** est **prévu sur la commune voisine de Sailly-en-Ostrevent**.

Il ne concerne donc **pas directement la commune d'Étaing**, mais le Conseil en est informé à titre consultatif.

14. Document de valorisation financière et fiscale 2024 – Analyse DDFIP

Monsieur le premier Adjoint aux finances présente au Conseil Municipal le **Document de valorisation financière et fiscale 2024**, transmis par la **Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP)**.

Ce document fournit une **analyse financière synthétique** de la commune d'Étaing, couvrant la période **2020 à 2024**, selon les points suivants :

- Tableau récapitulatif des principaux indicateurs financiers sur 5 ans, permettant de visualiser les grandes tendances budgétaires de la commune.
- Analyse du **fonctionnement courant**, incluant :

- L'évolution des **recettes et dépenses** par habitant.
- Les comparaisons avec les moyennes **départementales, régionales et nationales**.
- L'étude de la **capacité d'autofinancement (CAF)** :
 - **CAF brute** = produits réels – charges réelles
 - **CAF nette** = CAF brute – remboursement du capital de la dette
 - Deux ratios sont observés :
 - **Taux de CAF brute** ($> 10\%$ recommandé)
 - **Ratio de rigidité** ($< 55\%$ recommandé)
- État des **opérations d'investissement**, montrant l'évolution des dépenses et recettes d'investissement de 2020 à 2024.
- Analyse du **financement des investissements**, incluant :
 - Le montant annuel des **ressources disponibles** (hors emprunts)
 - L'impact sur le **fonds de roulement**
 - Les notions de **besoin en fonds de roulement** et de **trésorerie disponible**
- État de **l'endettement communal** avec trois ratios clés :
 - **Ratio d'endettement** (< 1 attendu)
 - **Capacité de désendettement** (< 9 ans attendu)
 - **Coefficient d'autofinancement courant** (< 1 attendu)
- Focus sur la **fiscalité directe locale (FDL)** pour 2024 :
 - Les bases taxées
 - Les taux votés
 - La structure des produits fiscaux
- Evolution de la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**, avec sa part forfaitaire et sa répartition.

Le Conseil prend acte de cette analyse qui permet une meilleure compréhension de la situation financière de la commune et de sa trajectoire budgétaire.

En complément, le Conseil prend connaissance de la restitution du Contrôle Hiérarchisé de la Dépense (CHD) au titre de l'exercice 2024. Elle comprend deux éléments :

- Un rapport synthétique sur la qualité du mandatement et le délai global de paiement ;
- La liste récapitulative des mandats rejetés durant l'année 2024.

Pour rappel, le TEPS (Taux d'Erreurs Patrimoniales Significatives) doit rester inférieur à 3–4 %. En cas de dépassement, un accompagnement spécifique est prévu pour corriger les défaillances.

Concernant la commune d'Étaing :

- Le TEPS 2024 est de 0 %, attestant de l'absence d'erreurs patrimoniales significatives ;
- Le délai global de paiement s'établit à 5,64 jours.

Ces chiffres témoignent d'une gestion rigoureuse et réactive de la dépense publique au sein de la collectivité.

15. Divers

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de plusieurs éléments :

- Il accuse réception du protocole transactionnel regularisé en date du **30 janvier 2025**.
Le versement de la somme de **1 118,30 €** en faveur de la commune a bien été effectué.
Les personnes concernées seront informées de cette régularisation et des modalités de **réparation du préjudice** subi.
- Concernant les **dégradations survenues au cimetière**, Monsieur le Maire indique que les travaux de réparation sont désormais terminés.
La facturation des réparations a été entièrement prise en charge par l'assurance, conformément aux garanties souscrites.

La séance a été levée à 11h50.

COMMUNE
DE
ETAING
Pas-de-Calais
62156



Délibération

OBJET : Avis sur la demande d'enregistrement en vue de l'exploitation d'une unité de méthanisation par la société Bioénergie de la Motte sur la commune de Gouy-sous-Bellonne

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq juin à neuf heures,
Le Conseil Municipal de la commune d'Étaing, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du Conseil, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis Capiez, Maire.**

Étaient présents :

Madame Marjorie Dordain
Madame Éliane Pardieu
Monsieur Élie Merchez
Monsieur Didier Leclercq
Monsieur René-Marc Pagnien
Monsieur Paul-André Merchez
Monsieur Christian Raquet (secrétaire de séance)

Absents excusés : néant

EXPOSÉ :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier de la Préfecture a été reçu, relatif à un projet porté par la société **Bioénergie de la Motte.**

Il s'agit d'une **demande d'enregistrement** pour l'exploitation d'une **unité de méthanisation**, dont l'installation est prévue **chemin du Petit Pavé**, sur le territoire de la **commune de Gouy-sous-Bellonne.**

Une **consultation publique** est en cours, et le dossier est consultable en mairie de Gouy-sous-Bellonne aux jours et heures d'ouverture habituels.

CONSIDÉRANT :

- L'intérêt du projet pour la **transition énergétique et la valorisation des déchets organiques agricoles**,
 - La proximité du projet avec le territoire communal d'Étaing,
 - Les impacts possibles en matière de **trafic, d'odeurs, d'épandage des digestats**,
 - La nécessité d'un **encadrement strict des conditions d'épandage**, notamment en termes de distance par rapport aux habitations, de respect des normes environnementales et de prévention des nuisances olfactives et sanitaires.
-

DÉCISION :

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Émet un avis favorable à la demande d'exploitation d'une unité de méthanisation déposée par la société Bioénergie de la Motte,
Sous réserve que :

- Les modalités d'**épandage des digestats** soient rigoureusement encadrées,
 - Les **zones concernées** soient clairement identifiées et tenues à distance suffisante des zones habitées,
 - Des mesures strictes soient prévues pour **prévenir les nuisances olfactives, sanitaires et environnementales**.
-

Le Maire est chargé de transmettre cet avis aux services de la Préfecture.

Fait et délibéré en séance à Étaing, le 5 juin 2025

Le Maire,

Jean-Louis Capiez



COMMUNE
DE
ETAING
Pas-de-Calais
62156



Délibération

OBJET : Autorisation donnée au Maire pour ester en justice au nom de la commune

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq juin, à neuf heures,

Le Conseil Municipal de la commune d'Étaing, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Capiez, Maire.

Étaient présents :

Madame Marjorie Dordain
Madame Éliane Pardieu
Monsieur Élie Merchez
Monsieur Didier Leclercq
Monsieur René-Marc Pagnien
Monsieur Paul-André Merchez
Monsieur Christian Raquet (secrétaire de séance)

Absents excusés : néant

EXPOSÉ :

Le Conseil Municipal prend acte qu'il est nécessaire pour la commune d'engager ou de défendre une procédure judiciaire devant le Tribunal administratif de Lille, relative à un contentieux impliquant la commune.

CONSIDÉRANT :

- Que la commune doit assurer la défense de ses intérêts en justice,
 - Que la loi confère au maire la qualité d'ordonnateur et le représente en justice,
 - Qu'il est nécessaire d'autoriser expressément Monsieur le Maire à ester en justice et à accomplir toutes diligences nécessaires dans cette affaire.
-

DÉCIDE :

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Autorise Monsieur le Maire à ester en justice au nom de la commune d'Étaing,**
- **Le mandate pour représenter la commune dans toutes procédures, actions ou défenses devant toutes juridictions,**
- **Le charge de signer tous documents, conclure accords ou effectuer tous actes nécessaires au bon déroulement de cette procédure judiciaire,**
- **Le tient responsable de l'information régulière du Conseil Municipal sur l'évolution du dossier.**

Fait et délibéré en séance à Étaing, le 5 Juin 2025.

Le Maire,
Jean-Louis Capiez



COMMUNE
DE
ETAING
Pas-de-Calais
62156



Délibération

Objet : Attribution de colis aux aînés pour l'année 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **05 juin**, le **Conseil Municipal** de la commune d'Étaing, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à **9h**, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis Capiez**, Maire.

Étaient présents :

Mme Marjorie Dordain, Mme Éliane Pardieu, M. Élie Merchez, M. Didier Leclercq, M. René-Marc Pagnien, M. Paul-André Merchez, M. Christian Raquet (secrétaire de séance).

Absents excusés : néant.

Le Maire expose à l'assemblée :

Comme chaque année, la commune souhaite témoigner de son attention à l'égard de ses aînés en leur offrant un **colis**. Pour 2025, il est proposé d'attribuer un **panier garni d'une valeur unitaire de 24,50 € TTC**, fourni par la société « **Les paniers de Chavi** », à toutes les personnes âgées de **70 ans et plus** domiciliées à Étaing. Cette année, **46 personnes** sont concernées.

La **distribution des colis** se déroulera le **samedi 14 juin 2025 à partir de 10h**, et sera assurée par les élus municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'attribution d'un **panier garni d'une valeur de 24,50 € TTC** aux 46 aînés de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération,

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2025.

Adopté à l'unanimité.
Fait à Étaing, le 05 juin 2025

Le Maire,
Jean-Louis Capiez



COMMUNE
DE
ETAING
Pas-de-Calais
62156



Délibération

Objet : Distribution de cartes cadeaux aux enfants scolarisés à l'école d'Étaing – Fin d'année scolaire 2024/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq juin à neuf heures,
le Conseil Municipal de la commune d'Étaing, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis Capiez, Maire.**

Étaient présents :

Madame Marjorie Dordain,
Madame Éliane Pardieu,
Monsieur Élie Merchez,
Monsieur Didier Leclercq,
Monsieur René-Marc Pagnien,
Monsieur Paul-André Merchez,
Monsieur Christian Raquet (secrétaire de séance).

Absents excusés : néant

EXPOSÉ :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'occasion de la fin de l'année scolaire 2024/2025, la municipalité souhaite réitérer son action en faveur des enfants scolarisés à l'école d'Étaing en leur offrant une carte cadeau.

Il est proposé que **40 enfants** bénéficient chacun d'une **carte cadeau d'une valeur de 15 €**, soit une dépense totale de **600 €**.

La distribution est prévue le **jeudi 19 juin 2025**, à partir de **9h**, dans chaque classe, **en présence des élus.**

DÉCISION :

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve la distribution de cartes cadeaux de 15 € aux 40 enfants de l'école d'Étaing.
Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'achat et à la distribution des cartes cadeaux.
Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2025.

Fait et délibéré à Étaing, le 5 juin 2025.

Le Maire,
Jean-Louis Capiez



COMMUNE
DE
ETAING
Pas-de-Calais
62156



Délibération

OBJET : Autorisation donnée au Maire pour engager et suivre la procédure judiciaire devant le Tribunal administratif de Lille - Mission confiée à Maître Camille Robiquet, avocat

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq juin à neuf heures,
le Conseil Municipal de la commune d'Étaing, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis Capiez, Maire.**

Étaient présents :

Madame Marjorie Dordain,
Madame Éliane Pardieu,
Monsieur Élie Merchez,
Monsieur Didier Leclercq,
Monsieur René-Marc Pagnien,
Monsieur Paul-André Merchez,
Monsieur Christian Raquet (secrétaire de séance).

Absents excusés : néant

EXPOSÉ :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la réception d'un courrier du Tribunal administratif de Lille concernant un contentieux opposant la commune à un agent communal.

Pour défendre les intérêts de la commune, il a été convenu de mandater Maître Camille Robiquet, avocat au Barreau d'Arras, aux conditions exposées dans la convention signée entre les parties, laquelle prévoit notamment :

- La constitution de la commune devant le Tribunal administratif,
- L'étude du dossier, la rédaction et la notification d'un mémoire en réponse,
- La gestion de la procédure, y compris éventuellement la rédaction d'un mémoire complémentaire ou la représentation lors d'une audience,
- La détermination des honoraires au forfait, ainsi que le règlement des frais et débours.

CONSIDÉRANT :

- La nécessité d'une représentation juridique spécialisée,
- L'importance d'une gestion efficace et réactive du dossier contentieux,
- La nécessité d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures utiles pour la bonne conduite de cette procédure judiciaire.

DÉCIDE :

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Maître Camille Robiquet, avocat au Barreau d'Arras,**
- **Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour engager et suivre la procédure devant le Tribunal administratif de Lille,**
- **Lui confère tous pouvoirs pour prendre toute décision utile et signer tout document nécessaire à la bonne gestion et au suivi de cette affaire,**
- **Approuve la prise en charge des honoraires et frais conformément aux termes de la convention,**
- **Demande à Monsieur le Maire de tenir régulièrement informé le Conseil Municipal de l'avancement du dossier.**

Fait et délibéré en séance à Étaing, le 5 juin 2025.

Le Maire,
Jean-Louis Capiez

